



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cycles

Question écrite n° 25619

Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'industrie du cycle. Ce secteur connaît des fluctuations saisonnières importantes avec un pic d'avril à juillet selon une proportion de 1 à 4. Cette filière concerne 20 000 emplois environ. Il lui demande dans quelle mesure l'application de la loi sur la réduction du temps de travail peut apporter une réponse et s'il est envisageable de reconnaître le caractère saisonnier de cette activité afin de permettre les adaptations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Le Vern](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25619

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1017